

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE CONSTRUCTION
DE CAVEAUX AU CIMETIERE DE SAINT-TROPEZ
EXERCICE 2017**

NOTE DE SYNTHÈSE ET RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le budget 2017 du budget annexe de Construction de Caveaux au Cimetière débattu en Conseil Municipal du 8 novembre 2016, s'élèvera cette année, toutes sections confondues, à la somme de **166.000 €**, dont **88.000 €** au titre de la section de fonctionnement et **78.000 €** au titre de la section d'investissement.

Il est rappelé, conformément aux textes législatifs en vigueur, que ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M4 relative au service public à caractère industriel et commercial.

En conséquence, les dépenses et recettes de ce budget annexe sont soumises à la TVA ET budgétisées hors taxe. Les déclarations de TVA sont trimestrielles.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2017, sera provisionnée une somme de **10.000 €** à l'article 605 « travaux » pour permettre la réalisation éventuelle ou le rachat de caveaux ou cases et de nouveaux aménagements. Une somme identique correspondant à leur vente est provisionnée à l'article 704.

Les écritures d'ordre de gestion des stocks s'équilibrent pour leur part à **78.000 €** en dépenses et recettes de fonctionnement.

Au global, les dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 s'équilibrent à **88.000 €**.

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes d'investissement s'établissent quant à elles à **78.000 €** et sont uniquement constituées par les écritures d'ordre afférentes à la gestion des stocks initiaux et finaux, respectivement en recettes et dépenses d'investissement.

CONCLUSION :

Ce budget annexe est créé et élaboré pour permettre la construction de caveaux ou cases au cimetière et leur vente à des particuliers.

Il devrait rester au 31 décembre 2016 :

- **3 caveaux de 4 places**
- **2 caveaux de 4 places rétrocédés**
- **46 cases de 2 places**
- **31 cases de 4/6 places**

Il vous est demandé,

Après avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » en date du 23 NOVEMBRE 2016 :

1. **D'ADOPTER** les propositions budgétaires de Monsieur le Maire, y compris les pièces annexes,
2. **D'ARRETER** le Budget Primitif 2017 du budget annexe de Construction de Caveaux au Cimetière, dont la balance s'établit comme suit :

➤ Dépenses et recettes de fonctionnement	88.000 €
➤ Dépenses et recettes d'investissement.....	<u>78.000 €</u>
	166.000 €

3. **DE PRECISER** que la section de fonctionnement est votée par chapitre et la section d'investissement par opération.

QUI VOTE CONTRE ?

QUI S'ABSTIENT ?

QUI VOTE POUR ?